

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Morbihan  
Arrondissement de PONTIVY  
Canton de PLOERMEL  
Commune de MOHON

**Décision numéro 03/2023 du 12 janvier 2023**

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUBS  
AU PROFIT DU CIAS DE PLOERMEL POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS DE SPORT  
ADAPTE POUR LES SENIORS**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération N° 11 du 13 juillet 2020 (N° 5) du Conseil Municipal portant délégations de pouvoirs au Maire par le Conseil Municipal et lui permettant notamment de décider de la conclusion de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Vu la décision du Maire N° 39/2022 du 20 octobre 2022 décidant de la mise à disposition de la salle polyvalente au profit du CIAS de PLOERMEL,

Vu la demande du CIAS de PLOERMEL pour résilier la convention passée et solliciter la mise à disposition d'une salle plus adaptée telle que le Centre Culturel du Mille Clubs,

Considérant qu'il y a lieu de passer une convention avec le CIAS de PLOERMEL pour l'utilisation du centre culturel du mille clubs à compter du 21 novembre 2022 jusqu'au 04 juillet 2023,

Vu la délibération N° 2022-06-17-04 du 17 juin 2022 relatif à la publicité des actes des Collectivités Territoriales décidant de la publication sur le site internet de la Commune ([www.mohon.fr](http://www.mohon.fr)) des actes réglementaires pris par les Autorités Communales à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est conclu une convention de mise à disposition à titre gratuit du Centre Culturel du Mille Clubs situé rue du stade avec effet au 21 novembre 2022 jusqu'au 04 juillet 2023 avec le CIAS de PLOERMEL pour l'organisation d'ateliers de sport adapté pour les Séniors.

**Article 2** : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales de la Commune et un extrait sera publié sur le site internet [www.mohon.fr](http://www.mohon.fr) Date de mise en ligne : 13 janvier 2023

Fait à Mohon le 12 janvier 2023

Le Maire,  
Francis MAHIEUX

Le Conseil Municipal sera informé lors de la prochaine séance

